

Assurance annulation - « Complémentaire sanitaire » - 30 €

Annulation ou modification de voyage

Décès, accident corporel grave, maladie grave, hospitalisation du client ou d'un membre de sa famille Décès, hospitalisation >48 heures des oncles, tantes, neveux et nièces

Montant TTC Par personne : 4 000 € maximum / personne et 30 000 € maximum / événement)

Etat de grossesse non connu à la souscription du contrat et contre indiquant la nature du séjour réservé

Hospitalisation de plus de 3 jours consécutifs entraînée par une maladie psychique

Contre-indications et suites de vaccination (franchise de 15€/personne)

Vol de papiers d'identité et/ou titre de transport (franchise 20% du montant de l'indemnisation avec un minimum de 75€/personne)

Bagages

Vol, destruction totale ou partielle, perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport dans la limite de 2000 € maximum par personne

Dont objets de valeur (50% du capital assurée) et franchise de 30€/ dossier

Retard de livraison de bagages supérieur à 24h (150€/personne)

Interruption de voyage

Frais d'interruption de voyage suite à au prorata temporis (hors transport) avec un maximum de 4000€ par personne et 30 000 € par événement :

- Hospitalisation ou décès d'un proche
- Sinistre au domicile

Voyage de compensation suite au rapatriement médical de l'assuré (en fonction du prix d'achat initial du voyage assuré)

Annulation de voyage

Annulation pour maladie déclarée dans le mois précédant le départ en cas d'épidémie ou de pandémie à hauteur de 4000 € par personne et 30 000 € par événement

Franchise de 15 €/personne

Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température Franchise de 10% de l'indemnité avec un minimum de 50€/personne

Assistance rapatriement : (pour motif COVID seulement)

Téléconsultation avant départ (1 appel)

Rapatriement médical (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie (frais réels)

Retour impossible (1000 € maximum par personne et 50 000 € maximum par groupe)

Frais hôteliers suite à retour impossible (frais d'hôtel 80 € par nuit - maximum 14 nuits

Frais médicaux hors du pays de résidence suite à maladie y compris en cas d'épidémie ou de pandémie (150 000 € par personne et franchise de 30 € par personne).

Prise en charge d'un forfait téléphonique local (jusqu'à 80 €)

Soutien psychologique suite à mise ne quarantaine (6 entretiens par événement)

Valise de secours (100 € maximum réparties sur 4 semaines)

Aide-ménagère (15 heures réparties sur 4 semaines)

Livraison de courses ménagères (15 jours maximum et 1 livraison par semaine

Soutien psychologique suite à rapatriement (6 entretiens par événement)

L'annulation totale

Cette garantie est en extension des formules complémentaire et complémentaires plus

<p style="text-align: center;">Assistance rapatriement - « Assistance voyage Olympe » 30 €</p>

Assistance rapatriement

- Transport / rapatriement (frais réels)
- Présence d'un proche si hospitalisation > 7 jours (billet aller-retour)
- Prolongation de séjour (100 € / nuit, 10 nuits maximum)
- Retour des membres de la famille en cas de décès de l'assuré (billet retour)
- Retour anticipé (billet retour)
- Chauffeur de remplacement (salarie chauffeur)
- Rapatriement du corps en cas de décès (frais réels)
- Prise en charge des frais de cercueil (1200 € par personne)
- Assistance juridique à l'Etranger (1500 € par personne)
- Avance de la caution pénale à l'Etranger (8000 € par personne)
- Frais de recherche et secours (y compris frais de secours sur piste) (800 € par personne)
 - Assistance en cas de vol ou perte des papiers d'identité
 - Transmission de messages urgents
 - Envoi de médicaments (frais d'expédition)

Frais médicaux

Remboursement des frais médicaux à l'étranger et avance des frais d'hospitalisation à l'étranger

- Monde entier (30 000 € par personne)
- Frais médicaux complémentaires en France (500 € par personne)
Franchise pour les frais médicaux 30 € par personne

Remboursement des soins dentaires d'urgence 160 € par personne